



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dissuasion nucléaire

Question écrite n° 17571

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge M. le ministre des armées sur le sujet de la dissuasion nucléaire. Dans un entretien aux médias du groupe EBRA, publié le samedi 27 avril 2024, le Président de la République a déclaré vouloir ouvrir le débat quant à la mutualisation de la dissuasion nucléaire française dans le cadre d'un projet de défense européenne. Ce dispositif militaire obtenu grâce la volonté politique du général de Gaulle, la connaissance scientifique des chercheurs français et la puissance de son industrie a permis au pays d'en être doté dès la fin des années 1960 pour marquer son indépendance. Depuis le retrait effectif du Royaume-Uni de l'Union européenne le 1er janvier 2021, la France est le seul pays de l'Union européenne à disposer de l'arme atomique, cela lui confère un rôle particulier et une voix qui est écoutée dans le concert des Nations. Une telle éventualité soulève des questions en matière de perte de souveraineté pour le pays, de commandement, de délais de prise de décision, de responsabilité finale de la frappe nucléaire, etc. Ainsi, elle souhaite savoir si le Gouvernement discute d'une telle éventualité avec ses homologues européens, ce qui remettrait gravement en cause la doctrine de la dissuasion nucléaire française.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17571

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2024](#), page 3539

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)